

COMMUNE DE QUEYRAC
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
14 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : 8 avril 2016

Présents :

Mme CHAMBAUD, M. BESSAC, M. LASSALLE Mme COLARD, M. MUSSET, Mme TRASSARD, M. VANDEMOERE, M. BONNET, Mme HOLTZ-SARRAZIN, Mme CESBRON, M. PATRAS Mme LEDEZ. Mme MAYMARD.

Absents : Mme BARBIN (procuration à Madame HOLTZ SARRAZIN), M. LARDIN

Secrétaires de séance : M. BESSAC et M. LASSALLE

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 :

Madame Sarrazin demande plusieurs modifications sur le compte rendu de la séance précédente.

La première modification consiste à rappeler que Mesdames Barbin et Holtz-Sarrazin ont trouvé elles aussi le prix du logiciel de gestion du cimetière élevé.

La seconde que concernant la subvention exceptionnelle pour les anciens combattants, le Conseil Municipal, réuni en commission, avait bien pris connaissance du devis et du courrier afférent.

Suite à cette modification, **le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.**

Du fait de la présence de Monsieur le Trésorier durant cette séance, Madame le Maire demande l'autorisation de changer la chronologie de l'ordre du jour. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1, Compte Administratif Commune 2015

Monsieur Bessac présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015. Celui-ci fait ressortir :

- En section de fonctionnement :
 - 798 254.33€ de dépenses
 - 952 629.49 € de recettes
 - Soit un résultat cumulé de clôture de 154 375.16 € d'excédent
- En section d'investissement :
 - 282 577.36 € de dépenses
 - 289 316.29 € de recettes
 - 114602.03 € de dépenses en restes à réaliser
 - 31 416.00 € de recettes en restes à réaliser
 - Soit un résultat cumulé de clôture de 73171.78 € de déficit

Résultat global de clôture de 10 014.25€ d'excédent.

Suite à la présentation du Compte Administratif de la Commune, Madame Holtz-Sarrazin relève un problème dans le compte administratif au niveau de la différence entre le budget primitif 2015 et le compte administratif 2015, au niveau de l'opération 17 (église). Il apparaît que cette différence vient de l'affectation dans cette opération de restes à réaliser de 2014.

M. Bessac prend la présidence de l'assemblée, Mme Chambaud quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

Valide le Compte Administratif 2015 de la Commune.

2, Compte Administratif Transport Scolaire 2015

Monsieur Bessac présente le compte administratif du transport scolaire pour l'exercice 2015.

Celui-ci fait ressortir

- en section d'exploitation :
 - 4878.06 € de dépenses
 - 16990.35 € de recettesSoit un résultat global de clôture de 12112.29 € d'excédent
- En section d'investissement :
 - 107 520.00 € de dépenses
 - 90 000 € de recettesSoit un résultat global de clôture de 17 520.00 € de déficit

Résultat global de clôture de 5407.71€ de déficit.

M. Bessac prend la présidence de l'assemblée, Mme Chambaud quitte la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

Valide le Compte Administratif 2015 du Transport Scolaire.

3, Compte de Gestion de la Commune et Transport Scolaire 2015

Présentation des résultats de l'exercice de l'année 2015 de la trésorerie de Lesparre-Médoc, faites par Monsieur le Trésorier. Le Compte de gestion 2015 Commune et Transport Scolaire est semblable en tout point au compte administratif 2015.

4, Subvention 2016

Madame le Maire fait lecture du courrier envoyé par l'Association Culturelle de demande de subvention. Madame Holtz-Sarrazin pense qu'il est nécessaire de faire un petit coup de pouce pour cette association, suite à des besoins cette année. Madame le Maire rappelle que les subventions et leurs montants ont été discutés en Commission. Une augmentation de la subvention sera envisagée sur l'exercice 2017.

Madame le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention du Football Club Médoc Atlantique(FCMA).

Monsieur Lassalle informe le Conseil que la subvention de la part de la Mairie de Vendays-Montalivet est passée de 5000 € à 5500 €, mais qu'il ne sait pas quel sera le montant de la subvention de Gaillan. Monsieur Lassalle, suite à consultation de Monsieur SEBIE, rappelle que les subventions ont été décidées par les trois maires lors de la fusion, et que la Mairie de Queyrac risque de ne pas tenir ses engagements en cas de baisse de la subvention.

Monsieur Bessac émet l'idée que les trois maires concernés se réunissent pour parler de la situation du financement du club.

Monsieur Lassalle interroge Madame le Maire quant à la raison de la baisse de subvention.

Madame le Maire explique que la commune intervient de manière importante dans l'entretien du stade, que le personnel communal doit faire un effort de nettoyage face à l'état des installations. Madame le Maire rappelle qu'en commission, les élus à la majorité ont décidé de réduire la subvention de 3000 €

Monsieur Vandemoere fait remarquer que les matchs de la première ont toujours lieu sur le stade de Vendays. Pour Monsieur Lassalle, c'est une question d'utilisation au mieux des structures, et cela devient « une guerre de clocher ».

Madame le Maire présente la liste de subventions suivante :

ACCA	750,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	1 200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	100,00 €
FILS D'ARGENT	700,00 €
FCMA	3 000,00 €
DFCI	100,00 €
GARDON QUEYRACAIS	600,00 €
ECOLE MULTISPORT DE QUEYRAC	1 000,00 €
CROIX ROUGE	205,00 €
QUEYRAC EN FETE	1 500,00 €
SOS EMPLOI MEDOC	45,00 €
ADELFA (lutte contre grêle)	300,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	400,00 €
ASSOCIATION ECO ACTEUR	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la liste des subventions présentées par Madame le Maire,

Charge Madame le Maire de leurs inscriptions au budget primitif 2016 au compte 6574.

5, Affectation de résultat Commune 2015

Monsieur Bessac présente, pour le budget Commune, l'affectation de résultat suivante :

- 132 349.82 € au compte R002 de recettes de fonctionnement
- 10 014.25 € au compte R001 de recettes d'investissement
- 73 171.78 € au compte R1068 de recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote l'affectation de résultat pour le budget de la commune.

6, Affectation de résultat Transport Scolaire 2015

Monsieur Bessac présente, pour le budget Transport Scolaire, l'affectation de résultat suivante :

- 25 559.70 € au compte R002 de recettes de fonctionnement
- 17520 € au compte D001 de dépense d'investissement
- 14220 € au compte R1068 de recettes d'investissement
- 3300 € au compte R1064 de recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vote l'affectation de résultat pour le budget du transport scolaire.

7, Taux d'imposition locale

Madame le Maire propose une augmentation des taux des taxes locales de 1%.

Monsieur Bonnet émet la crainte que, face à l'annonce par le Conseil Départemental de ses propres taux, il y ait une trop forte augmentation.

Madame le Maire rappelle que l'augmentation est en pourcentage du taux, ce qui en réalité fait une augmentation minime.

Madame le Maire est consciente que le taux du foncier non bâti va impacter les agriculteurs de la commune, mais que ce taux est lié aux autres et qu'il est obligatoire de faire évoluer les taux au même niveau.

Madame le Maire propose donc les taux suivants :

Taxe d'habitation	10,95%	11,06%
Taxe foncier bâti	13,43%	13,56%
Taxe foncier non bâti	43,39%	43,82%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

Vote les taux des taxes locales présentés par Madame le Maire.

8, Budget Primitif Commune 2016

Monsieur Bessac présente le budget : il est équilibré en dépenses et en recettes d'investissement et de fonctionnement ; il est voté au chapitre.

En fonctionnement, dépenses :

Charge à caractère général (011) : 271 208.11€

Charge de personnel et frais assimilés (012) : 447 981.00 €

Dépenses imprévues (022) : 17567.14 €

Virement à la section d'investissement (023) : 146806.65 €

Opération d'ordre (042) : 400.00 €

En fonctionnement, recettes :

Atténuation de charges(013) : 101 869.20 €

Produits des services et du domaine(70) : 65 110.00 €

Impôts et taxes (73) : 406 128.00 €

Dotations et subventions (74) : 290 400 €

Autres produits de gestion courante (75) : 22 000 €

Produits exceptionnels (77) : 5000 €

Le tout pour un total de 1 022 857.02 € en fonctionnement

En investissement, dépenses :

ONA (10) : 19 700 €

Cimetière (11) : 19 000 €

Voirie (14) : 178 250.00 €

Ecole (15) : 15 800.00 €

Défense incendie (16) : 20 500.00€

Transport Scolaire (18) : 3400 €

Eclairage Public (19) : 8 750 €

Salle des fêtes (20) : 27 600 €

Emprunts (16) : 58 157.33 €

Solde des restes à réaliser : 83 186.03€

En investissement, recettes :

Virement de la section d'investissement(021) :146 806.65 €

Opération de transfert entre sections (040) : 400.00 €

Subvention d'équipement (13) :50 635.68 €

Emprunt (16) : 120 000 €

Dotations, fonds et réserve (10) : 106 486.78 €

Le tout pour un total de 465 759,36 € en investissement (comprenant les restes à réaliser)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés,**

Adopte le budget primitif de la Commune pour l'année 2016.

9, Budget Primitif Transport Scolaire 2016

Monsieur Bessac présente le budget : il est équilibré en dépense et en recette d'investissement et de fonctionnement ; il est voté au chapitre.

En fonctionnement, dépenses :

Charges à caractère général (011) :18 100 €

Dépenses imprévues (022) : 1359.70 €

Virement à la section d'investissement (023) : 9000 €

Recettes : 30559.70 €

En Investissement, dépenses et recettes : 46520.00 €

Pour un budget total de 77 079.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés,**

Adopte le budget primitif Transport Scolaire pour l'année 2016.

10, Jurés d'Assise

Conformément à l'article 54 de la loi n°2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale, le Préfet a fixé pour le département de la Gironde le nombre de jurés à élire pour l'année 2017. Ce tirage au sort s'effectue sur la liste électorale de chaque commune ; pour la commune de Queyrac, cette année, trois personnes doivent être désignées.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort : **Patrick BERNARD – Marie-Claude BOSSUS épouse GABOR – M. Pierre Louis SAUTY** sont ainsi désignés.

Le Président de la Commission Départementale du Jury d'Assises et les intéressés seront informés pour suite à donner.

11, Courriers

G. Frosio :

Monsieur Frosio, agent contractuel de la Commune, a écrit un courrier au Conseil Municipal demandant des précisions quant à son travail et son contrat. Madame le Maire rappelle qu' au vu de sa situation, Monsieur Frosio ne pourrait pas prétendre à la retraite de la fonction publique car il n'aura pas cotisé les 15 ans nécessaires, les années travaillées en collectivité s'ajoutant de toute façon à son compte de retraite, et alors qu'il est déjà en CDI.

Madame Holtz-Sarrazin demande si M. Frosio ne pourrait pas faire conducteur de bus une semaine sur deux.

Monsieur Patras rappelle que du fait de l'organisation du travail des services techniques, il est préférable que le chauffeur principal, recruté pour cela comme le rappelle Madame le Maire, continue le ramassage scolaire.

De plus il est prévu de faire conduire le bus à Monsieur Frosio le mercredi dans le cadre du transport scolaire, ainsi que lors de la future navette pour le marché de Saint-Vivien.

Madame le Maire clôt le débat en rappelant que ces questions n'ont pas leur place en Conseil Municipal mais plutôt en commission du personnel.

Famille Icard :

La famille Icard remercie la Mairie pour ses condoléances suite à son deuil.

Famille Michelin :

La famille Michelin remercie le Conseil Municipal de sa présence pour le centenaire de Reine Marguerite MICHELON.

X. Pintat et Française des jeux

Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Sénateur concernant le problème de la Française des jeux et du bureau de tabac de Queyrac.

M Castagnet :

Monsieur Castagnet remercie le Conseil Municipal d'avoir accordé l'autorisation de construire à Monsieur Guillemot sur son terrain, ainsi que pour les travaux chemin du Moulin.

Chemin du Hibou :

Les riverains du Chemin du Hibou demandent à ce que des travaux soient faits sur leur chemin ; Madame le Maire rappelle que ces travaux font partie des restes à réaliser de 2015, et qu'ils auront lieu en mai de cette année.

13, Questions diverses

Chemins de randonnée pédestre

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, dans le cadre des Chemins de Randonnée, de signer une convention avec la Fédération Française des Chemins de Randonnées Pédestres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Toujours dans ce cadre, Madame le Maire voudrait signer une convention concernant le passage sur la digue de l'Herbe avec le Syndicat des Polders de Hollande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

CAF

La CAF a préparé un avenant concernant la convention avec la Mairie pour le remboursement d'une partie des frais liés à l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise Madame le Maire à signer cet avenant à la convention susdite.

Pays Médoc :

Madame le Maire demande si tout le monde a lu le rapport d'activité de 2015 et rappelle que la signature concernant le Parc National devrait avoir lieu en 2018.

Cimetière :

Madame le Maire a transmis les questions de Madame Holtz-Sarrazin concernant l'architecture du logiciel de gestion du cimetière à l'entreprise concernée.

Abribus des Cafés :

Monsieur Mercadier a donné son accord de principe quant à la vente de son terrain à la Mairie pour l'installation de l'abribus.

Réserve incendie :

Madame le Maire a rencontré Madame Vigneau concernant la pose d'une réserve incendie sur un de ces terrains. Messieurs Bessac et Lassalle sont allés sur le terrain rencontrer Monsieur Vigneau.

Coupures électriques :

Mesdames Trassard et Cesbron informent le Conseil Municipal de fréquentes micro coupures ainsi que de deux coupures de courant de 5 minutes chacune ont eu lieu le mercredi 13 avril à 18h10 et 18h20.

Contournement de Lesparre

Monsieur Bessac et Monsieur Lassalle ayant assisté à la réunion avec madame la députée et les représentants du Conseil Départemental, rappelle que le plan est de 6 ans pour les études, et 4 ans pour les travaux.

Compteurs électriques

Monsieur Bessac informe le Conseil que les compteurs de la place du 11 novembre ont été remis en sécurité.

Monsieur Bonnet pose la question de la dangerosité des compteurs Linky. Pour Monsieur Patras, un téléphone portable est plus dangereux que ces compteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire.

Mme Véronique CHAMBAUD

M. Bernard BESSAC

M. Claude LASSALLE

Mme Corinne COLARD

Mme Martine LEDEZ

M. Didier MUSSET

Mme Catherine TRASSARD

M. Gérard VANDEMOERE

**Mme Marylène BARBIN (procuration
à Holtz-Sarrazin)**

M. Dominique PATRAS

Mme Dominique MAYMARD

M. Frédéric BONNET

Mme Sabrina HOLTZ-SARRAZIN

Mme Muriel CESBRON